

Fort-de-France, le 27 juin 2023

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Bourses Talents pour l'accès à la fonction publique Ouverture de la campagne 2023-2024**

La bourse Talents est destinée à soutenir financièrement les personnes les plus méritantes dans la préparation de certains concours de la fonction publique de catégorie A ou B.

Ce dispositif est destiné prioritairement aux candidats qui, du fait de leur situation géographique, sociale et familiale, ne disposent pas des mêmes chances que les autres pour accéder à des préparations de qualité.

Les bénéficiaires concernés sont :

- des étudiants inscrits dans un cursus d'études supérieures visant expressément à la préparation de concours de la fonction publique de catégorie A ou B (niveau Baccalauréat ou Licence) et, notamment ceux inscrits dans les instituts de préparation à l'administration générale (IPAG) ;
- des personnes inscrites auprès d'un organisme public ou privé de préparation aux concours donnant accès à un emploi permanent de la fonction publique de catégorie A ou B, qu'il s'agisse de formation à distance ou présentielle ;
- des personnes bénéficiant d'un contrat temporaire de travail ou d'un contrat à durée indéterminée et à temps partiel, ainsi que les personnes en reconversion sans emploi inscrites ou non à Pôle emploi, à condition de respecter les conditions d'éligibilité relatives au plafond de ressources.

Les personnes intéressées, répondant à ces critères, doivent effectuer leur demande en ligne via un formulaire de demande simplifiée dédié à ce dispositif accessible depuis le site Internet de la préfecture de la Martinique :

<https://www.demarches-simplifiées.fr/commencer/bourses-talents-campagne-2023-2024>

En Martinique, le nombre de bourses attribué pour la campagne 2023-2024 est de 15, pour un montant de 2 000 € par bénéficiaire, versés en 2 fractions de 1000 €. La sélection sera effectuée selon les critères réglementaires définis par une circulaire ministérielle.

**La date limite d'enregistrement des demandes en ligne est fixée au vendredi 15 septembre 2023 jusqu'à 17h59, heure locale.**

Vous pouvez contacter le bureau de la réglementation économique de la préfecture :

- Par téléphone au 0596 39 38 23
- Par mail à l'adresse : [bae@martinique.gouv.fr](mailto:bae@martinique.gouv.fr)